

CONTRIBUTION - JUIN 2026

DE L'ENGAGEMENT
À L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES
POUR LES JEUNES
DE 18 À 28 ANS ?



INTRODUCTION

PARTIE 1 / La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances plein et entier

- A. Les "pauses pédagogiques", des vacances ?
- B. Le départ est-il réellement accessible ?
- C. Le surmenage, une santé mentale en vacances ?
- D. Un droit aux vacances pérenne et durable ? pour les générations futures
- E. Vers un établissement plus écologique : stratégies pour réduire l'empreinte environnementale

PARTIE 2 / L'animation volontaire en ACM : un engagement citoyen à reconnaître et à sécuriser. Une place centrale dans l'éducation populaire

- A. Des jeunes indispensables au fonctionnement des ACM
- B. La "double peine" des volontaires : faible reconnaissance et précarité
- C. Clarifier : l'animation volontaire n'est pas l'animation professionnelle
- D. L'animation volontaire vectrice de transition vers le Tourisme Social et Solidaire durable

INTRODUCTION

En France, **4,7 millions de jeunes** ne partent pas en vacances chaque année. Parmi eux, **plus d'1 étudiante et étudiant sur 3¹** est concerné, et la raison première invoquée par les jeunes de 20 à 24 ans est financière d'après l'Observatoire des inégalités. C'est **38% des 16-24 ans en situation de handicap** qui déclarent être en incapacité de se payer une semaine de vacances par an, contre 27% des jeunes du même âge sans situation de handicap, d'après l'Observatoire des inégalités.²

Cette réalité s'inscrit dans un contexte de **précarité étudiante** bien documenté. Une part importante des étudiantes et des étudiants occupe un emploi dit « alimentaire » en parallèle de leurs études. C'est-à-dire, un travail motivé non par un projet professionnel, mais par la nécessité de couvrir les dépenses courantes de l'année : loyer, alimentation, frais de scolarité. Cette contrainte se prolonge jusque dans les périodes de vacances, que beaucoup consacrent non pas au repos ou à la découverte, mais au travail rémunéré. Les vacances deviennent alors, pour une fraction importante de la jeunesse étudiante, non pas un droit exercé, mais une aspiration différée ou tout simplement abandonnée.

Dans le même temps, **98 205 jeunes** sont entrés en formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en 2025³ : autant de jeunes potentiellement engagées dans l'éducation populaire, mais dont une fraction significative a elle-même été privée des expériences de loisirs et de vacances qui conditionnent pourtant cet engagement.

Il est important de définir, notre vision du terme "vacances". Dans le milieu professionnel, qui peut être rapproché du domaine des études, si l'on prend une définition du travail plus large qu'une considération salariale (Activité humaine exigeant un effort soutenu, qui vise à la modification des éléments naturels, à la création et/ou à la production de nouvelles choses, de nouvelles idées, CNRTL).⁴

INTRODUCTION

Le mot "récupération", élément fondamental dans notre définition, décrit un processus de désengagement du travail et de baisse du stress qui permet la restauration des ressources psychologiques (Sabine Sonnentag, psychologue). D'après Sabine Sonnentag, afin de pouvoir récupérer et donc de permettre l'absence de détresse psychologique, il est nécessaire d'avoir des expériences de déconnexion, d'activités physiques et de loisirs libres.⁵

En outre, avant d'aller plus loin, il convient de préciser ce que l'on entend par le terme « départ en vacances ». Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), ce terme désigne, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. En sont expressément exclus les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément de deux ou trois nuitées, ainsi que les week-ends réguliers.⁶

Ces définitions techniques posent un cadre, mais ne précisent pas ce que les vacances représentent réellement dans une vie. En effet, les vacances sont avant tout un droit fondamental, reconnu comme tel par deux textes de référence.

L'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 dispose que :

“ Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques. »⁷

Ce droit est réaffirmé et élargi en droit français par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, dont l'article 140 proclame que :

INTRODUCTION

“L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. »⁸

La violence symbolique du non-départ est redoublée par une dimension générationnelle et de socialisation. Pierre Périer⁹ souligne que la socialisation vacancière fonctionne comme un cercle vertueux ou vicieux : lorsque le départ en vacances n'a pas été inscrit dans les habitudes dès le jeune âge, il a tendance à ne pas s'inscrire non plus à l'âge adulte. Or, le retour de vacances en milieu universitaire multiplie les situations d'exposition à cette norme : conversations de couloir, publications sur les réseaux sociaux, et parfois même les exercices pédagogiques tels que "racontez vos vacances" en cours de langue. Autant de micro-situations qui présupposent le départ comme universel et qui exposent involontairement les étudiantes et étudiants précaires et/ou en situation de handicap à leur impossibilité d'y avoir accès.



Le sociologue Bertrand Réau¹⁰ montre **que le tourisme, loin d'effacer les appartenances sociales, les réaffirme** : il reste l'un des objets du jeu dialectique de l'imitation et de la distinction par lequel les différentes classes sociales se distancient en se rapprochant ; y compris, désormais, au sein même de la communauté étudiante.

Tout comme le fait qu'il y a cette idée comme quoi les étudiants et étudiantes **en situation de handicap ne peuvent pas toujours avoir accès aux mêmes vacances que des personnes n'étant pas en situation de handicap**, il y a une forme de pensée validiste à partir constamment du postulat qu'ils et elles ne sont pas parties en vacances car leurs situations ne leurs permet pas.

INTRODUCTION

Les vacances participent donc à la construction des individus, elles offrent des espaces de rencontre, d'expérimentation, de découverte qui contribuent au développement personnel. Ainsi, **la cohérence entre le droit aux vacances et l'animation volontaire repose ainsi sur une vision éducative d'ensemble** : favoriser des parcours d'émancipation dans lesquels chaque jeune peut, progressivement, conquérir son autonomie et son indépendance, développer ses capacités et prendre sa place dans la société.

Les vacances et l'animation volontaire ne sont donc pas un luxe ou un privilège : **elles doivent être et sont un droit civique**, dont la privation porte atteinte à l'exercice plein et entier de la citoyenneté. Pourtant, cet accès reste en France profondément inégal, et cette inégalité pèse tout particulièrement sur les jeunes et les étudiantes, étudiants ainsi que sur les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Pour beaucoup d'entre elles et eux, **les périodes de vacances** ne sont pas un temps de repos ou d'exploration, **mais un temps de travail contraint**.

Il s'agit, à travers ces propositions, d'affirmer l'émancipation globale que permettent les vacances et de l'animation volontaire : loin d'être un luxe, le droit aux vacances et sa démocratisation **pour toutes et tous constitue un enjeu d'égalité ou équité** (puisque prise en compte des besoins spécifiques de chacun et chacune) sociale et d'émancipation des jeunes.

JPA, la FAGE, l'ANESTAPS, CEMEA et l'UNSA éducation se sont associées pour porter un plaidoyer commun en faveur des droits des jeunes, notamment en matière d'accès aux loisirs, aux vacances et à l'éducation.



Ceméa



Jeunesse
au Plein Air

A photograph of a crowd of people at what appears to be a protest or rally. Many people have their arms raised in the air. The image is overlaid with a semi-transparent blue filter. The text is centered over the image.

***LA NÉCESSITÉ DE
RÉAFFIRMER
UN DROIT AUX
VACANCES
PLEIN ET ENTIER***

ANES APS

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

A. Les "pauses pédagogiques", des vacances ?

Les vacances rythment la vie sociale de toutes et tous, et notamment des étudiants et étudiantes. De fait, **le terme pause pédagogique renvoie à la sémantique administrative universitaire** plutôt qu'à une réelle utilisation dans les conversations quotidiennes.

Cette vie sociale autour des vacances se manifeste de façon diverse : la météo des plages à l'approche de la période estivale, les passages de « bison futé » sur les chaînes de télévision pour anticiper les départs et retours en vacances, les reportages sur les saisons estivales et enfin les réseaux sociaux qui sont un haut lieu de comparaison en matière de départ en vacances et de « déconnexion » loin de son domicile. **Cette omniprésence des vacances dénote avec la réalité d'une partie de la population française**, cette réalité est mesurable. En effet, selon le CRÉDOC¹¹, en 2025, 58% des personnes aux revenus inférieurs à 1285 euros mensuels n'ont pas quitté leur domicile en 2024 pour des vacances : autant de personnes confrontées à une météo des plages, d'un sable qu'ils et elles ne fouleront pas cette année. Pour les jeunes, cette exclusion est d'autant plus prenante : selon l'ENRJ¹², le revenu mensuel individuel des jeunes adultes (18-24 ans) s'élève en moyenne à 795 euros.

De surcroît ce moment de « pause » qui ne colle pas à la réalité d'un départ hors du domicile revêt une autre dimension, encore plus distanciée de ce qu'on pourrait appeler des vacances. Les « pauses pédagogiques » deviennent, pour une partie des étudiantes et étudiants, **l'occasion d'acquérir un revenu et/ou de révisions et de travaux**. Pour les étudiantes et étudiants, l'absence de cours dispensés ne signifient pas une absence de charge cognitive mais un temps supplémentaire pour effectuer des travaux à rendre, préparer ses examens ou se salarier.

À cet égard, le calendrier universitaire et les examens peuvent même être conçus pour permettre une parfaite adéquation entre l'absence de cours pendant une ou deux semaines et la présence des examens. C'est le cas à l'Université Grenoble Alpes , pour les étudiantes et étudiants en licence qui commencent leurs examens la semaine précédant la pause pédagogique (du lundi 15 décembre 2025 au samedi 20), puis la semaine subséquente (05 janvier 2026 au 09 janvier 2026) sur l'année universitaire 2025-2026.

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

A. Les "pauses pédagogiques", des vacances ?

Pour une grande partie des étudiantes et étudiants, **cette absence de déconnexion durant l'année universitaire couplée à une pause estivale** qui rime avec « petit boulot d'été » ou stages, pour coller aux exigences d'expériences de certaines formations en Master ou au premier emploi, sous condition d'obtention de son année, **entache durablement leur santé mentale mais aussi leur efficacité universitaire**. Cela peut expliquer en partie les taux préoccupants de burn-out chez les jeunes primo-entrants et primo-entrantes dans le monde du travail : en Suisse, l'Enquête sur la santé de 2017 de l'Office Fédéral de la Statistique révèle que **49 % des actifs et actives occupés et occupées présentent un risque d'épuisement professionnel**, une proportion particulièrement élevée chez les moins de 30 ans; données qui, bien que portant sur la population Suisse, font écho aux réalités françaises.¹³

Pour des étudiantes et étudiants ayant peu accès à la déconnexion qu'offre un déplacement hors du domicile, et portant la charge de leur réussite académique, le temps de « pause pédagogique » doit pouvoir se matérialiser par une réelle pause, et non par une simple absence de cours, d'autant plus dans un contexte de forte précarité étudiante. **Ainsi, nous nous positionnons pour que les partiels de 1er semestre soient positionnés avant les vacances de fin d'année civile**, afin de permettre une déconnexion réelle aux étudiantes et étudiants, lors des périodes des vacances de fin d'année civile.

Afin que cette déconnexion puisse réellement s'opérer, **elle doit être couplée à une absence de sur-sollicitations numériques** : les ajouts de ressources, mails pédagogiques et informations nécessaires au bon déroulé de leur formation doivent être envoyés et communiqués avant la période de pause pédagogique.

Pour ce faire, nous demandons que soit introduit dans le code de l'éducation une définition de la période de pause pédagogiques :

Une interruption totale pendant une durée donnée, des enseignements universitaires (cours magistraux, travaux et/ou enseignements pratiques, travaux et/ou enseignements dirigés) et des périodes de stages, ainsi que des travaux personnels des étudiantEs et des étudiants.

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

A. Les "pauses pédagogiques", des vacances ?

Par ailleurs, **nous demandons que soit introduit dans le code de l'éducation une durée minimale de pause pédagogiques, d'au moins 5 semaines, en plus des vacances de fermeture pédagogiques** durant la période estivale, pour toutes les filières de formation universitaire et toutes les filières préparant un diplôme reconnu par l'état.

Enfin, nous demandons que ce minimum de 5 semaines de pause pédagogique soit réparties par les représentantes élues et les représentants élus lors de la construction des emplois du temps au sein des instances universitaires adaptées. En outre, nous demandons que les périodes de pauses pédagogiques puissent couvrir au moins deux semaines de vacances de fin d'année civile, et au moins une semaine de pause pédagogique par semestre universitaire. Enfin, **ce minimum de 5 semaines de pause pédagogiques ne doivent pas être superposées aux périodes de stages, et ne doivent pas être superposés ou accolées aux périodes de révision d'examen.**

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

B. Le départ est-il réellement accessible ?

Depuis plusieurs années, la France est en pole position du tourisme mondiale, avec plus de 100 millions de touristes en 2025,¹⁴ générant une recette colossale et un impact important sur le budget global. La culture du tourisme, du départ en vacances, a une place prépondérante dans la vie des citoyennes et citoyens.

Cette culture n'est pas sans racines historiques. **En 2026, nous commémorons les 90 ans de la loi du 20 juin 1936 sur les congés payés**, acquis emblématique du Front populaire, premier droit universel au repos rémunéré pour les salariés français.¹⁵ Il est toutefois historiquement inexact d'y voir, à l'origine, une politique de départ en vacances : **les revendications syndicales portaient sur la dignité au travail et le droit au repos, et non sur le tourisme**. Pour beaucoup d'ouvriers de l'été 1936, ces quinze jours se résumaient à quelques dimanches allongés, faute de moyens pour partir. Quatre-vingt-dix ans plus tard, force est de constater que l'équation n'est pas résolue : congés payés ne signifient toujours pas vacances pour tous.

L'impact de cette culture est tangible dès le plus jeune âge. Très concrètement, la France a été segmentée en trois zones afin d'étaler au mieux les vacances scolaires et les flux de déplacements.¹⁶ Selon le journal le Monde,¹⁷ la France est l'un des pays avec le plus de vacances d'Europe, mais également celui avec le plus de "petites vacances", permettant de contribuer à cet étalement des flux. Cet impact est davantage insidieux durant les vacances d'été, les programmes TV évoluent, la diffusion des "hit de l'été", mise en avant des "lectures de l'été", les devantures des magasins qui se remplissent de matériel de plage, etc. créant, de ce fait, un agenda du tourisme et des vacances.

Toutefois, d'après l'Observatoire des Inégalités,¹⁸ **40% des françaises et des français ne partent pas**. Cet état de fait est d'autant plus problématique que ces dernières et ces derniers sont systématiquement exposées, exposés aux départs des autres et sont ramenées, ramenés à leur propre condition, bien souvent de précarité manifeste.

40%
des françaisEs
NE PARTENT
PAS
EN VACANCES

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

B. Le départ est-il réellement accessible ?

Cette exposition permanente à la norme du départ produit une forme de **violence symbolique documentée par les sciences sociales**. Le sociologue Pierre Périer¹⁹ montre que le sentiment d'exclusion touche en premier lieu celles et ceux qui partagent la norme des vacances sans pouvoir y accéder : ces situations génèrent de la souffrance, de la culpabilité et un sentiment d'échec, au point que le temps de non-vacances finit par se définir négativement : "on n'est pas partis en vacances". **Une enquête IFOP pour l'UNAT et la Fondation Jean-Jaurès²⁰, en 2023, vient chiffrer** concrètement cette réalité, **parmi les personnes ayant renoncé à partir en vacances :**

- **56%** déclarent ne pas avoir parlé à leurs proches des raisons de leur non-départ ;
- **11%** affirment même avoir menti à leur entourage en disant qu'elles étaient parties, alors que ce n'était pas le cas.
- Ce taux monte à **65%** chez les personnes dont le revenu mensuel est inférieur à 900 euros par personne.

Par ailleurs, le système de bourses sur critères sociaux ne permet pas de répondre aux besoins réels des étudiantes et étudiants, ni de réduire les inégalités qui persistent au sein de la population étudiante. En effet, **une étudiante et un étudiant sur trois dispose de moins de 100 € par mois** après paiement du loyer hors charges,²¹ et 20 % des étudiantes et étudiants déclarent ne pas manger à leur faim.²² **Ces chiffres témoignent d'une précarité structurelle que le dispositif actuel est loin de combler.** Les étudiantes et les étudiants ne sont plus seulement précaires, ils et elles sont pauvres.

Cette consultation CROUS a également révélé que **19% des étudiantes et étudiants ne mangent pas à leur faim**, que 79% considèrent ne pas pratiquer d'activité culturelle et que 44% ne pratiquent pas d'activité sportive alors que 86% d'entre eux aimeraient en pratiquer. Une réalité qui démontre que l'alimentation et les loisirs sont des variables d'ajustements du budget des jeunes, ressenti comme une véritable contrainte et non un choix. L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) met en exergue cette pauvreté en 2023, avec des chiffres tout aussi forts, **44% des étudiantes et étudiants travaillent à côté de leurs études**,²³ que 56% d'entre elles et eux travaillent lors des vacances estivales.

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

B. Le départ est-il réellement accessible ?

Nous comprenons que partir en vacances est un luxe pour les étudiantes et étudiants, amplifié par un phénomène de classe et de catégorisation sociale. Double peine pour les étudiantes et étudiants précaires : ils et elles ne peuvent pas se permettre de partir en vacances et ils et elles doivent se salarier à la place. Cela, **alors même que l'OVE révèle que ces "jobs étudiants" impactent négativement plus d'un jeune sur deux.**

Non sans oublier les étudiants et étudiantes en situation de handicap pour qui, partir en vacances peut devenir un réel parcours du combattant, tant sur le coût que sur les aménagements nécessaires et l'anticipation qu'ils et elles doivent constamment penser à réaliser.

Aussi, il est bon de souligner **que ces inégalités viennent à s'accroître lorsqu'il est question de vacances à l'international.** Bon nombre de jeunes n'ont jamais quitté la France alors que d'autres ont ratissé le monde entier. Il en découle qu'au-delà de la question des vacances, persiste celle de la destination. C'est au cœur de cette dernière que l'on retrouve les illustrations les plus manifestes du phénomène de classe précité. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect dans la partie D.

Pourtant, les vacances ont des effets positifs avérés : l'éducation budgétaire, les découvertes culturelles, la réduction du stress, l'amélioration de l'humeur, de l'énergie et de la concentration, etc. Les bienfaits ne sont plus à prouver, nous pouvons citer quelques chercheurs tels que M. Hübner et al. (2022),²⁴ Brooks B. Gump et al. (2000),²⁵ S. Kaplan (1995),²⁶ J. De Bloom (2012)²⁷ qui l'ont démontré depuis de nombreuses années. Nous nous pencherons de façon plus importante sur cette question dans la sous-partie suivante.



Depuis 2020, la FAGE et l'UCPA s'associent pour porter le projet **"Un Bus Un Campus"** afin de démocratiser l'accès aux vacances et aux loisirs auprès des étudiantes et étudiants en situation de précarité (bénéficiaires AGORAé, Friperie Sport Planète, bourse du CROUS, bourse des formations sanitaires et sociales des régions, aides sociales du CROUS, repas à 1 euro au CROUS). **Cette collaboration a lieu pour les séjours d'été, afin de permettre à ces jeunes de partir pour 50 euros**, favorisant ainsi la possibilité de partir en s'adaptant à tous les niveaux de pratique et aux personnes en situation de handicap.

B. Le départ est-il réellement accessible ?

La société civile s'organise pour pallier le manque de dispositifs permettant aux jeunes de plus en plus pauvres de partir et d'avoir une réelle pause. **Ainsi, il est impératif que les pouvoirs publics donnent les moyens aux jeunes de partir en vacances.**

Le transport est un facteur déterminant du droit aux vacances, toutefois, il ne faut pas ignorer les enjeux environnementaux puisque les déplacements sont une des principales causes de la pollution.



De ce fait, nous demandons **le rétablissement et la pérennisation du Pass Rail Etudiant** renouvelé chaque été avec l'inclusion du réseau TGV, ainsi que l'inclusion de l'Ile-de-France, avec un tarif social supplémentaire pour les boursiers et boursières.

Premièrement concernant le pass Interrail : le tarif dit "jeune" (moins de 28 ans) n'offre qu'une réduction de 25 % sur le tarif adulte, ce qui représente encore plusieurs centaines d'euros pour un Global Pass. L'Union Européenne démontre pourtant, via le programme DiscoverEU (Erasmus+),²⁸ qu'offrir **un accès gratuit à Interrail aux jeunes de 18 ans est politiquement et budgétairement possible.** Nous demandons donc qu'un tarif social étudiant soit créé, avec une réduction d'au moins 50 % sur le tarif jeune existant, accessible aux étudiantEs boursierEs et bénéficiaires d'aides sociales.

Deuxièmement sur les frais de réservation obligatoires : le pass Interrail ne couvre pas les réservations de places, qui sont pourtant obligatoires sur les trains à grande vitesse (TGV Paris-Barcelone : 25-29 €, Eurostar : 35 €)²⁹ et les trains de nuit (20-35 €). Ces frais, qui s'ajoutent au prix du pass, peuvent représenter un coût équivalent à celui du pass lui-même sur un itinéraire comprenant plusieurs grandes vitesses. **Nous demandons la gratuité des frais de réservation Interrail** pour toutes les étudiantes et tous les étudiants, en priorité sur les trains de nuit qui permettent de voyager loin tout en économisant une nuit d'hébergement.



Nous demandons un "billet congé annuel étudiant" SNCF puisqu'il est actuellement ouvert uniquement aux employés et employées.

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

B. Le départ est-il réellement accessible ?

Nous demandons l'inclusion d'un volet transport qui soit intégré pour les étudiants et étudiantes au portail aides-vacances-info.fr sur les différents transports responsables (train, bus, covoiturage etc.) **afin d'élargir le guichet unique d'aide aux vacances.**

De plus, nous demandons **une mise en avant des dispositifs d'aide aux déplacements pour les personnes en situation de handicap** et à mobilité réduite tel que Assist'EnGare qui permet une prestation d'assistance en gare, ou bien le service Saphir d'Air France qui permet d'être accompagné pour entrer et s'installer dans un avion.

Actuellement, une grande diversité d'aides existe, cependant, ces dispositifs sont trop peu connus du grand public. De plus, certaines de ces aides ne sont pas adaptées au contexte réel des étudiants et étudiantes. C'est pourquoi, nous demandons **un travail de refonte du Programme Départ 18:25 en élargissant les conditions d'éligibilités** afin d'inclure les étudiants et étudiantes bénéficiaires des bourses de formation sanitaire et sociale de la Région, mais aussi des aides sociales étudiantes aux sens large telles que les ASAA. Cela tout en insistant sur la nécessité de lever la barrière d'âge affichée à 25 ans.



Nous demandons l'élargissement des cadres d'utilisation aux transports et aux activités et non plus seulement aux logements, l'ouverture de ce programme aux étudiants et étudiantes étrangers, étrangères, **ainsi que l'augmentation de l'aide maximale à hauteur de 400 euros.**

Nous demandons **une communication majorée concernant les aides de la MDPH** (maison départementale des personnes handicapées) qui peut prendre en charge une partie du surcoût des vacances liées à votre situation de handicap. **Ce sont des informations nécessaires et avantageuses à connaître.**



Les CROUS organisent également "Un Bus Un Campus" lors des séjours d'hiver en collaboration avec l'UCPA, **nous demandons que les bénéficiaires des AGORAé puissent en bénéficier sans être bénéficiaire d'une bourse du CROUS ou de la Région.**

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

B. Le départ est-il réellement accessible ?

Nous demandons que **le dispositif "Bed & CROUS" soit généralisé à l'ensemble des résidences CROUS** et à l'ensemble des chambres vacantes afin de faciliter le départ en vacances grâce à des tarifs préférentiels. Nous demandons qu'un dispositif similaire au « Bed & CROUS » soit initié par les régions au sein des internats des différents lycées.

Nous demandons que ces deux dispositifs possèdent une carte interactive recensant les chambres adaptées aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

Nous avons pu mettre en avant que les départs soient malheureusement contraints par divers freins : hébergement, transport etc. Cependant, les droits aux vacances et aux loisirs passent également par la possibilité de pratiquer des activités diverses et variées. De ce fait, nous demandons l'élargissement du passeport loisir des enfants (3-18 ans) aux étudiants et étudiantes. **Dans cette même lignée, nous demandons l'ouverture des SUC et des SUAPS lors de la période estivale**, ainsi que la gratuité de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire.

Même s'il est important de notifier que "une personne handicapée doit parcourir en moyenne 50km pour accéder à l'un des 1,4% de clubs en capacité de l'accueillir (Comité Paralympique et Sportif Français)" d'après la consultation jeunesse de 100% Handinamique, 2026.³⁰

Les articles L841-1 à L841-5 du code de l'éducation détaillent l'utilisation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), il en découle que leurs dispositions n'excluent pas les projets de loisirs et d'accès aux vacances qui peuvent donc y être inclus. De ce fait, nous demandons que à minima 30% de ces fonds soient destinés à soutenir des projets et initiatives proposés par des associations étudiantes, ainsi qu'à minima 15% de fonds destiné à développer la médecine préventive et la santé étudiante. Nous demandons que les projets dédiés aux loisirs, aux repos, aux vacances constituent des projets éligibles à des financements de l'Universités, notamment la CVEC. En outre, **nous demandons que ces projets ne rentrent pas dans les critères d'exclusion dans les textes cadres du dispositif de financement CVEC des établissements.**

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

C. Le surménagement, une santé mentale en vacances?

2025 marquait l'année de la santé mentale en tant que grande cause nationale. Les travaux gouvernementaux en la matière devaient passer par quatre axes principaux : lever les tabous, améliorer l'accès aux soins, à l'information et renforcer la prévention. Dès lors, il est nécessaire de contextualiser les liens avec notre plaidoyer : en quoi cet enjeu majeur de santé publique est intrinsèquement lié à un départ en vacances facilité ?

Avant même de corréliser les vacances à la santé mentale et physique, il nous paraît nécessaire de poser une définition, même si imparfaite, de la santé. **La santé est définie en 1946** par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « **un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ».³¹ Cette définition positive de la santé, nous servira dans cette mise en contexte puisqu'elle permet d'appuyer la nécessité d'un état « complet » de bien-être qui ne peut pas présenter la déconnexion comme du superflus.

**APPUYER LA NÉCESSITÉ D'UN ÉTAT « COMPLET »
DE BIEN-ÊTRE QUI NE PEUT PAS PRÉSENTER LA
DÉCONNEXION COMME DU SUPERFLUS.**

Au travail, ou dans des conditions s'en rapprochant comme les études, une définition de la santé dans ce contexte précis peut nous éclairer. Selon Gilbert en 2009, **la santé³² psychologique au travail est « la capacité d'un individu à satisfaire ses besoins psychologiques fondamentaux dans une perspective de mieux-être** (présence de bien-être psychologique et absence de détresse psychologique) dans une perspective d'ajustement au travail, grâce à des ressources personnelles et organisationnelles ». Cette définition s'appuie sur une dimension positive (présence de bien-être psychologique) et négative (absence de détresse psychologique). Ce qui nous intéresse particulièrement ici est le besoin organisationnel souligné permettant d'atteindre cette santé psychologique au travail : **afin de pouvoir accéder à cet état de complétude de bien-être il est nécessaire d'avoir les moyens de le faire.**

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

C. Le surménagement, une santé mentale en vacances?

La Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France a travaillé sur les vacances et **souligne les retombées positives du départ et des séjours**.³³ Le fait de partir en vacances permet une inclusion sociale, un renforcement de l'estime de soi. Dès lors, **plusieurs critères qui permettent d'atteindre l'état de complétude du bien-être, constitutifs à la bonne santé, se trouvent dans les retombées des vacances**. Ce qui peut être réfléchi comme un « luxe » pour certains et certaines, comme un « surplus », est en réalité une nécessité pour l'équilibre en termes de santé mentale et physique.



Jessica Bloom, chercheuse finlandaise de l'Université de Tampere s'est penchée sur cette thématique. Son étude fut menée sur un échantillon d'une cinquantaine de personnes ayant pris 23 jours de congés. Son objectif était d'établir leur façon d'appréhender leur retour dans leur activité et leur état d'esprit pendant cette période de vacances. **Cette étude démontre que ce qui pourrait être reconnu comme le « pic » du bien-être, permettant une efficacité et un bien-être au retour au travail, est de huit jours.**³⁴

Cette mise en contexte sur ce qu'est la santé et en quoi les vacances (cf. définition du propos liminaire) permettent la garantie de la bonne santé doivent être appréhendés au regard du burn-out, de plus en plus mis en valeur, à juste titre, dans les réalités des jeunes.

Les jeunes et les étudiantEs sont confrontéEs à des états de détresse psychologique. En mai 2021, selon une enquête menée par la FAGE avec IPSOS, c'était plus d'1 jeune sur 4 qui déclarait avoir des pensées suicidaires depuis le début de la crise sanitaire, 31% d'entre elles et eux, spécifiquement chez les étudiantes et étudiants.³⁵

En 2021

1 jeune sur 5

avait des troubles dépressifs

1 jeune sur 4

déclaraient avoir eu des pensées suicidaires

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

C. Le surménagement, une santé mentale en vacances?

De surcroît, **d'après Santé Publique France, en 2021³⁶, 1 jeune sur 5 avait des troubles dépressifs**, caractérisés par des sentiments persistants de tristesse, de perte d'intérêt ou de plaisir dans la plupart des activités, et d'autres symptômes qui peuvent interférer avec la capacité d'une personne à fonctionner au quotidien.

Des chiffres plus récents démontrent **que la santé mentale, malgré l'éloignement avec la crise sanitaire, ne connaît pas une nette amélioration**. Dans l'Enquête Bien-Être 2025³⁷ de la FNESE, on apprend que 71,82 % des ESI ont une santé mentale qui s'est « dégradée » ou « très dégradée » depuis leur entrée en formation. Dès lors, **c'est près de trois étudiantes, étudiants sur quatre qui rapportent que leur formation a eu un impact négatif sur leur santé mentale**.



Dans la même lignée, l'ANEPF a dévoilé en 2025 sa contribution sur la santé mentale des étudiantes et des étudiants en pharmacie³⁸: **52,20 % des personnes en étude de pharmacie présentent une symptomatologie anxieuse douteuse**, 50,20 % des personnes en étude de pharmacie ont déjà fait une crise d'angoisse pendant l'année.

Nous pouvons aussi citer la consultation jeunesse de 100% Handinamique³⁹ qui indique que **1 jeune sur 2 (48,6 %) ressent fréquemment un isolement social à cause du manque d'accessibilité** ce qui découle sur le fait que 80% des jeunes interrogés estiment que le manque d'inclusivité de la société a un impact négatif sur leur santé mentale, soulignant l'urgence d'une prise en compte spécifique dans les politiques de prévention et de santé.



Ces chiffres, plus qu'alarmants, sont multifactoriels : une pauvreté toujours plus importante (un quart des étudiantes et des étudiants vivent avec moins de 100 euros par mois une fois leur loyer réglé),⁴⁰ **un isolement social grandissant, une pression à la réussite académique** ainsi que l'angoisse de trouver un emploi après son parcours d'étude. Ces éléments de fait contribuent grandement à la dégradation de la santé mentale des étudiantes et des étudiants.

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

C. Le surménagement, une santé mentale en vacances?

Les vacances, loin d'être un repos « bien mérité » et seulement pour celles et ceux ayant un emploi salarial. **Les vacances sont une façon de participer à une santé complète du point de vu psychologique et physique** : elle participe à l'absence de détresse psychologique, détresse dans laquelle de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes sont confrontés, confrontées. **Nous demandons l'inscription du droit aux vacances au sein de la politique nationale de santé mentale étudiante.**

À l'aune de la définition porté par Patrick Gilbert, sur la santé psychologique au travail, il est fondamental que des moyens organisationnels au sein des universités, concernant notamment les dispositifs d'aide aux vacances, soient débloqués afin de permettre d'améliorer la santé mentale et physique des étudiants et étudiantes. **Nous estimons qu'un lien doit être établi entre santé mentale et droit aux vacances**, afin de concevoir les vacances et la déconnexion, qu'elles permettent une prévention à la détresse psychologique que les étudiants, étudiantes et jeunes rencontrent.

Malgré l'établissement de la santé mentale en tant que cause nationale et les victoires obtenues, comme l'accès pour tous les étudiants et toutes les étudiantes aux Services de Santé Etudiante, **la reconnaissance du burn-out étudiant n'est pas encore acquise**. Dès lors, nous demandons que le burn-out étudiant **puisse être reconnu comme un motif légitime d'aménagement de nos cursus**, facilitant l'accès aux voyages solidaires et l'aide aux vacances, même une fois sortie des critères d'aides définis.

Les vacances sont une façon de participer à une santé complète du point de vu psychologique et physique

A cet égard, les départ 18-25 ne comprennent pas les étudiants et étudiantes et jeunes primo-entrants, primo-entrantes dans le salariat, alors même que l'âge moyen d'obtention d'un master est de 26,7 ans et que l'âge médian est de 25 ans (université de Toulon)⁴¹

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

C. Le surménagement, une santé mentale en vacances?

Enfin, **afin d'améliorer la santé, nous devons concevoir celle-ci par ces deux prismes : la santé mentale et la santé physique.** Ces deux notions de la santé ne vont pas l'une sans l'autre et doivent être permises ensemble. Si Rabelais dans son Gargantua érige l'adage « mens sana in corpore sano » [**un esprit sain dans un corps sain**], c'est bien car ce dogme trouve ces racines dans la philosophie antique mais qu'il a pu être démontré à de nombreuses reprises.

C'est ce que nous portons dans le projet "Un Bus Un Campus" de la FAGE et de l'UCPA : **des séjours sportifs et accessibles aux jeunes.** Nous devons obtenir une facilitation de l'accès aux structures permettant l'activité physique et sportive, comme les SUAPS, afin de permettre une pratique de l'activité physique sportive aussi pendant les vacances. Nous demandons que le SUAPS puissent être accessibles à toutes et tous dans tous les sites universitaires. Cette accessibilité **doit être opérationnelle tant sur le plan de la gratuité que celui de la possibilité géographique** et de la mobilité. Cette accessibilité doit aussi **être maintenu pendant la pause estivale**, une pause administrative et une garantie de congés pour les employés des SUAPS doit évidemment être exécutée, mais nous demandons **un allongement de l'ouverture des SUAPS, ou une ouverture anticipée.**

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

D. Un droit aux vacances pérenne et durable pour les générations futures ?

Les conséquences écologiques du tourisme sont importantes et variées. Il ne faut cependant **pas négliger la plus-value culturelle que représentent des vacances internationales**, nécessairement plus polluantes que celles passées dans des régions proches du territoire de domiciliation. Si ces voyages doivent garder un aspect plus exceptionnel, il est important de permettre à toutes et à tous les jeunes de pouvoir découvrir d'autres cultures et des paysages variés.

Il n'est cependant **pas nécessaire de traverser le monde en avion pour être dépaycé**. À l'échelle européenne, le train représente la principale alternative à l'avion pour voyager loin en polluant moins. Il demeure que son prix est souvent moins attractif que les avions low-cost, pour un temps de trajet plus élevé, et des complications plus fréquentes en raison des retards et des correspondances. **Les ferries sont également intéressants pour découvrir de nouvelles contrées**, notamment en Méditerranée et surtout pour les territoires ultra-marins. Son empreinte carbone est effectivement plus faible que l'avion et il favorise la multimodalité des transports utilisés pour voyager.

À propos, la commission des transports et du tourisme du Parlement Européen souligne dans son rapport⁴² du 26 mars 2026 **que des liaisons de transports efficaces sont le fondement d'un secteur touristique européen durable, compétitif et résilient**, qui encourage la déconcentration du tourisme lorsqu'elle est bien pilotée. **La question du transport** pour permettre aux jeunes de partir en vacances est **donc double : son accessibilité** (au sens large : financière, pratique face aux handicaps, géographique...) **et son impact environnemental**.



Pour favoriser l'accès aux vacances des jeunes en situation de précarité, des initiatives, généralement associatives ou mises en place localement par des collectivités territoriales existent. **Le projet précité, "Un Bus Un Campus" est un exemple de ce genre d'initiative.**

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

D. Un droit aux vacances pérenne et durable pour les générations futures ?

Il repose aujourd'hui sur des véhicules thermiques, plus polluants mais également moins coûteux que des alternatives bas-carbones comme l'électrique. Cependant, l'achat de véhicule thermique devrait, à terme être interdite : il est prévu dans le projet de 3e Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 3) de la France **qu'en 2035, 100% des véhicules neufs légers soient électriques**, en cohérence avec les objectifs européens actuels. Si un flou réglementaire⁴³ concerne les dispositifs tels que "Un Bus Un Campus", et que des bonus existent pour favoriser l'achat de véhicules moins polluants, il demeure **que ces projets doivent recevoir un soutien budgétaire** plus importants de la part de l'Etat pour permettre leur transition énergétique.

La considération d'objectifs écologiques dans la réflexion accompagnant le droit aux vacances pour les jeunes a d'autant plus d'impact qu'elle permet de prendre des habitudes pour voyager et de sensibiliser à la transition du tourisme.



Il est donc nécessaire de réfléchir **les politiques concernant le droit aux vacances des jeunes en prenant en compte des objectifs écologiques** garantissant la pérennité de ce droit. Si les vacances à proximité de la région d'habitat des jeunes sont à privilégier pour limiter l'impact écologique, les voyages représentent tout de même un intérêt culturel majeur dont l'accès est aujourd'hui majoritairement réservé aux plus aisées et aisés. **Leur accessibilité pour les jeunes plus précaires doit donc faire l'objet d'une réflexion** considérant à la fois les aspects socio-culturels et écologiques.

Les politiques publiques doivent ainsi privilégier des dispositifs d'aides qui permettent des voyages longs mais sans avion, en utilisant notamment le train, et éventuellement les ferrys.

Comme précédemment évoqué, **le Pass Interrail doit être pérennisé, élargi et plus accessible**. L'Etat pourrait en outre apporter une aide sous la forme d'un chèque permettant aux jeunes de se payer le voyage pour des destinations accessibles sans avion (notamment Europe et Maghreb pour la France hexagonale), **aide dont le montant serait calculé spécifiquement** en fonction du territoire d'habitat, **permettant aux jeunes de territoires ultra-marins d'obtenir des montants plus élevés**.

I. La nécessité de réaffirmer un droit aux vacances

D. Un droit aux vacances pérenne et durable pour les générations futures ?

À ce sujet, **le développement des lignes régionales est une nécessité** pour permettre le développement et l'étalement géographique du tourisme, permettant par la même occasion de soutenir le développement local.

Par ailleurs, les organismes publics, privés et associatifs proposant des dispositifs de transport pour permettre aux jeunes de partir en vacances, telles que la FAGE et l'UCPA avec le projet "Un Bus Un Campus", doivent bénéficier d'aides de l'Etat afin de leur permettre d'assurer la transition énergétique de leurs parcs de véhicules, qui doivent être plus sobres pour contribuer à l'atteinte des objectifs carbone de la France et de l'Europe.

La transition écologique des vacances pour les jeunes passe également par l'incitation à privilégier des modes de tourisme plus écologiques. Dans les campagnes de promotion des dispositifs d'aides aux vacances, il faut augmenter la visibilité des régions moins visitées en valorisant leurs patrimoines culturels. Ces territoires doivent faire l'objet d'aides étatiques afin de renforcer leur attractivité auprès des jeunes, notamment en développant des activités culturelles, sportives ou citoyennes gratuites ou à bas-coût.

La commission des transports et du tourisme du Parlement Européen reconnaît elle-même "le potentiel du tourisme sportif, actif et de plein air pour contribuer au développement régional, promouvoir des modes de vie sains et atténuer la saisonnalité" dans son rapport du 26 mars 2026 (article 38). Ce mode de tourisme, particulièrement attractif pour les populations jeunes, doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'assurer leur caractère inclusif (accessibilité malgré les handicaps, lutte contre les discriminations...).

Dans ce même rapport, la commission souligne que "la conscience environnementale favorisent le passage d'un tourisme passif à des expériences engagées, personnalisées et responsables". Elle invite les États membres à promouvoir les actions promouvant le tourisme durable en milieu scolaire.



CONCERNANT LE RYTHME UNIVERSITAIRE ET LA DÉCONNEXION :

- L'interdiction d'envoi de ressources ou de mails pédagogiques durant les pauses pédagogiques et les vacances à l'exception de la période estivale;
 - L'introduction dans le code de l'éducation une définition de la période de pause pédagogique : une interruption totale pendant une durée donnée, des enseignements universitaires (cours magistraux, travaux et/ou enseignements pratiques, travaux et/ou enseignements dirigés) et des périodes de stages, ainsi que des travaux personnels des étudiants et des étudiantes;
 - L'introduction dans le code de l'éducation d'une durée minimale de pauses pédagogiques d'au moins 5 semaines, en plus des vacances de fermeture pédagogiques durant la période estivale, pour toutes les filières de formation universitaire et toutes les filières préparant un diplôme reconnu par l'état;
-
- La répartition des pauses pédagogiques par les représentantes élues et représentants élus lors de la construction des emplois du temps au sein des instances universitaires adaptées;
 - La couverture des pauses pédagogiques sur au moins deux semaines de vacances de fin d'année civile, et au moins une semaine par semestre universitaire.
 - L'impossibilité de superposer les pauses pédagogiques aux périodes de stages, et l'impossibilité de superposer ou d'accoler les pauses pédagogiques aux périodes de révision d'examen;
 - Le positionnement à long terme du 1er semestre avant les vacances de fin d'année civile pour permettre un réel repos.



EN BREF

LA FAGE REVENDIQUE

CONCERNANT LES MOBILITES ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Le rétablissement et la pérennisation du Pass Rail Etudiant, en incluant les TGV et l'Ile-de-France, et l'inclusion d'une tarification sociale pour les étudiantes boursières et les étudiants boursiers;
 - L'instauration d'une réduction de 50% au «tarif jeune» (actuellement 25%) du pass Interrail, ainsi qu'une tarification sociale supplémentaire pour les étudiantes boursières et les étudiants boursiers;
 - La suppression des frais de réservation Interrail (ferry, trains de nuit, TGV etc.) pour les étudiantes et les étudiants;
 - L'ouverture du "billet congé annuel" de la SNCF aux étudiants et étudiantes;
 - L'intégration d'un volet transports responsables au portail aides-vacances-info.fr;
 - La mise en avant des dispositifs d'aides aux déplacements pour les personnes en situation de handicap et à la mobilité réduite;
-
- L'accord d'une aide spécifique sous forme de chèque aux jeunes pour leur permettre de voyager sans prendre l'avion à l'étranger. Son montant devra être adapté au territoire d'origine du ou de la bénéficiaire, notamment pour les jeunes vivant dans les territoires ultra-marins;
 - L'accompagnement financier de la transition énergétique des organismes qui proposent des dispositifs de transports permettant aux jeunes de partir en vacances, afin de leur permettre de changer leurs véhicules (en passant notamment à l'électrique);
 - La visibilisation auprès des jeunes les régions moins attractives pour le tourisme et y développer les activités culturelles, sportives et citoyennes;
 - L'éducation en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur au tourisme durable.



EN BREF

LA FAGE REVENDIQUE

CONCERNANT LES AIDES FINANCIERES :

- L'élargissement du dispositif 18-25 à tous les étudiants et étudiantes touchant des aides sociales (BFSS, ASAP...), la suppression de la limite de 25 ans (jusqu'à 28 ans ou avoir le statut d'étudiante ou étudiant), l'inclusion des transports et des activités, et l'augmentation de l'aide à 400 euros;
- La mise en avant des aides de la MDPH pouvant prendre en charge une partie des surcoûts des vacances liées à l'handicap;
- L'extension des bourses étudiantes sur 12 mois;
- La permission aux bénéficiaires AGORAé de participer au séjour d'hiver "Un Bus Un Campus";
- La généralisation de « Bed & CROUS » à l'ensemble des résidences CROUS et à l'ensemble des chambres vacantes et la création d'une carte interactive pour celles adaptées aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite;
- La création d'un dispositif similaire au « Bed & CROUS » au sein des internats des lycées géré par les régions et la création d'une carte interactive pour les internats adaptés aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite;
- Le fléchage d'au minimum 30% des fonds CVEC vers les projets associatifs et 15% vers la médecine préventive et l'activité physique;
- L'éligibilité systématique à des financements de l'Université, notamment la CVEC, des projets dédiés aux loisirs, aux repos, aux vacances constitue des projets.
- L'interdiction des critères d'exclusion dans les textes cadres des établissements du dispositif de financement CVEC des projets dédiés aux loisirs, aux repos et aux vacances ;

CONCERNANT LA SANTE MENTALE :

- L'inscription du droit aux vacances dans la politique nationale de santé mentale pour prévenir la détresse psychologique et le burn-out;
- La reconnaissance du burn-out comme motif légitime d'aménagement du cursus et de facilitation d'accès aux aides au départ.



EN BREF

LA FAGE REVENDIQUE

CONCERNANT L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE, LES LOISIRS ET LA CULTURE :

- Le maintien de l'ouverture des SUAPS/SUC durant l'été, garantir leur gratuité et leur accessibilité géographique (notamment pour les villes universitaires d'équilibre), tout en offrant une plus grande diversité d'activité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite;
- L'élargissement du passeport loisir des enfants (3-18 ans) aux étudiants et étudiantes;
- La mise en place des dispositifs pour assurer l'inclusivité des activités sportives en vacances (accessibilité malgré les handicaps, lutte contre les discriminations...).

La cohésion entre les sujets « droit aux vacances » et « animation volontaire » passe par une vision éducative d'ensemble : favoriser des parcours d'émancipation divers mais permettant une pratique de la citoyenneté par l'expérience et l'éducation populaire. Partir en vacances c'est sortir des habitudes familiales, ce sont les premiers moments hors du domicile familial, c'est le début d'une autonomie dans sa mobilité et son budget. L'animation volontaire, ce sont les premiers moments d'accompagnement d'autres individus que soit, les premières responsabilités dans le cadre d'une mission d'encadrement et c'est le moment de rencontre avec l'altérité permettant l'émancipation des jeunes encadrées, encadrés et des encadrantes, encadrants. Dès lors, nous venons de démontrer et d'affirmer que les vacances sont un droit qui ne peut être ignoré et qui doit être facilité pour les jeunes ; nous devons désormais revenir sur l'animation volontaire et montrer de quelle manière sa valorisation doit permettre une émancipation et une pratique de l'animation où les jeunes peuvent elleux-aussi accéder aux vacances.

L'ANIMATION VOLONTAIRE EN ACM À RECONNAÎTRE ET À SÉCURISER

**UNE PLACE CENTRALE DANS
L'ÉDUCATION POPULAIRE**



II. L'animation volontaire en ACM : un engagement citoyen à reconnaître et à sécuriser. Une place centrale dans l'éducation populaire

L'animation volontaire occupe une place essentielle dans le champ de l'éducation populaire. Chaque année, elle permet à des milliers de jeunes, souvent des étudiants et étudiantes, de s'engager au service de l'intérêt général. Dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), ces animateurs et animatrices font vivre des espaces de loisirs qui ne sont pas de simples "temps libres" : ils constituent des lieux d'apprentissage du vivre-ensemble, de l'autonomie, de la citoyenneté et de la solidarité. Les loisirs ont ainsi une dimension éminemment éducative, donc politique, au sens noble du terme : ils contribuent à former des individus capables d'agir et de coopérer dans la société.

Dans cette logique, l'animation volontaire doit pouvoir exister au sein des ACM, de la même manière que le bénévolat existe dans le monde associatif. Pour des raisons éducatives, militantes, sociales ou citoyennes, il est légitime que l'encadrement d'enfants et de jeunes puisse aussi reposer sur des animateurs et animatrices occasionnels, occasionnelles et formés, formées à cet engagement.

A. Des jeunes indispensables au fonctionnement des ACM

L'animation volontaire ne relève pas d'un "job d'été ordinaire". Elle implique une mission éducative, une vigilance constante, des responsabilités juridiques et humaines fortes, ainsi qu'un investissement collectif au sein d'équipes. Et pourtant, ce sont bien les jeunes animateurs et animatrices volontaires qui constituent la force vive des ACM : ils et elles représentent plus de 74 % des équipes d'animation, entre titulaires du BAFA/BAFD et stagiaires en cours de formation. Leur proximité générationnelle, leur énergie et leur créativité favorisent des projets innovants, un climat bienveillant et des activités adaptées aux enfants, aux adolescents et adolescentes. Sans elles et eux, une grande partie des accueils de loisirs et des séjours de vacances ne pourraient tout simplement pas se tenir.

A. Des jeunes indispensables au fonctionnement des ACM

Pour autant, le secteur est fragilisé. Les difficultés de recrutement se multiplient, sur fond de baisse du nombre de BAFA/BAFD obtenus, de recul des séjours et d'une tension croissante sur les équipes ainsi que sur des profils de personnes auxquels l'accès n'est pas facilité tel que les personnes en situation de handicap en l'absence de structures spécialisées pour leurs formations. Cette situation s'inscrit aussi dans un contexte de marchandisation et d'arrivée d'opérateurs privés lucratifs, parfois éloignés des valeurs historiques de l'éducation populaire.

Il est aujourd'hui urgent d'agir sur l'animation volontaire au risque de perdre de plus en plus d'effectif. Pour cela, il est primordial de faciliter l'accès à la formation grâce à des aides ou de pouvoir mobiliser son CPF. Nous demandons également des partenariats entre les universités et les structures de formation afin d'inclure les formations BAFA/BAFD dans le cursus universitaire, tout cela dans le but de répondre aux tensions de recrutements sans dégrader la qualité des formations. Afin d'offrir une bonne lisibilité, nous demandons l'ouverture d'un "guichet unique" d'aide de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités afin de faciliter l'accès de financement aux jeunes en difficultés. Il est également urgent que les pouvoirs publics prennent en charge les frais d'internat, aujourd'hui à la charge des jeunes, malgré la pertinence du dispositif.



Nous demandons également des partenariats entre les universités et les structures de formation afin d'inclure les formations BAFA/BAFD dans le cursus universitaire, tout cela dans le but de répondre aux tensions de recrutements sans dégrader la qualité des formations.

Afin d'offrir une bonne lisibilité, nous demandons l'ouverture d'un "guichet unique" d'aide de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités afin de faciliter l'accès de financement aux jeunes en difficultés. Il est également urgent que les pouvoirs publics prennent en charge les frais d'internat, aujourd'hui à la charge des jeunes, malgré la pertinence du dispositif.



A. Des jeunes indispensables au fonctionnement des ACM

L'efficacité des volontaires en animation ne peut se réaliser dans un cadre de travail sous financé et sous accompagné. Afin de fournir un milieu de travail propice à l'animation le soutien public des séjours collectifs et des structures d'éducation populaire est primordiale. Un meilleur accompagnement et de plus gros moyens doivent notamment, être ciblé sur le taux d'encadrement, l'organisation, les remplacements et le temps de pause. Nous demandons également la mise en avant des structures de formation accessibles aux personnes en situation de handicap en fonction de la typologie de handicap (exemple : LSF) afin de permettre au jeune de savoir ce qui leur est accessible ou non et donc de rendre la formation plus accessible, mais aussi de visibiliser les structures de formation accessible près de chez soi. Enfin, afin de préserver une formation inclusive et de qualité, nous demandons d'inclure un module handicap dans les formations BAFA/BAFD afin que chaque jeune soit formé et sensibilisé sur ce sujet.

B. La “double peine” des volontaires : faible reconnaissance et précarité

Derrière la richesse humaine de cet engagement, la réalité est souvent marquée par un manque de reconnaissance et une précarité persistante. Les volontaires subissent une véritable “double peine”.

D'abord, leur engagement est encore trop peu valorisé dans les parcours étudiants et professionnels. Certes, la rubrique « Engagement et activités » sur Parcoursup constitue une avancée : elle permet de rendre visibles des expériences d'animation, d'encadrement et d'implication associative. Mais la reconnaissance reste très variable selon les établissements et les filières. Dans certaines formations comme STAPS, l'encadrement de publics, la responsabilité et l'expérience de terrain sont explicitement appréciés : le BAFA/BAFD peut alors devenir un réel atout. Cette logique gagnerait à être étendue à d'autres domaines (sciences de l'éducation, travail social, santé, management, etc.), car les compétences développées en ACM telles que la gestion de groupe, la sécurité, la conduite de projet, le travail en équipe et la pédagogie sont utiles bien au-delà de l'animation, tel que l'intégration d'un module sur le handicap obligatoire dans les formations qui est facilement valorisable.

Ensuite, l'engagement est faiblement reconnu financièrement, alors même que les contraintes sont importantes : amplitude horaire réelle, temps de préparation, installation, rangement, réunions, charge mentale liée à la sécurité des mineurs. Les contrats sont souvent courts, précaires, limités à quelques semaines ou à des vacances ponctuelles.

À cela, s'ajoute une inégalité d'accès : aujourd'hui, s'engager dans l'animation volontaire est plus facile pour celles et ceux qui peuvent se le permettre financièrement.

Les jeunes les plus précaires sont fréquemment contraints de privilégier des emplois saisonniers ou alimentaires mieux rémunérés et parfois moins exigeants, ce qui réduit mécaniquement le vivier de volontaires.

B. La “double peine” des volontaires : faible reconnaissance et précarité

Enfin, certaines règles de protection sociale restent inadaptées : par exemple, les modalités de cotisation retraite, calculées sur des bases forfaitaires, peuvent pénaliser fortement les animateurs et animatrices. Dans les faits, il peut être nécessaire de cumuler plusieurs mois d'animation pour valider un seul trimestre, si l'on ne dispose pas d'autres revenus dans l'année.

Les jeunes en animation volontaire sont souvent confrontés à des problèmes de précarité, alors même qu'ils et elles exercent des rôles à responsabilités. Aussi, nous demandons donc une revalorisation des indemnités à hauteur de 39,11 euros minimum afin que leur salaire atteigne le taux mensuel du SMIC. Les animateurs et animatrice devront également être rattachés et rattachées au droit du travail commun et qu'ils et elles puissent cotiser pour leur retraite.

En plus de la situation précarisante qu'offre cet engagement, l'animation volontaire obtient peu de reconnaissance, il est donc urgent de reconnaître le BAFA/BAFD dans les parcours avec une valorisation harmonisée sur Parcoursup et MonMaster, et la prise en compte dans certaines orientations. Dans la continuité de cette reconnaissance, nous demandons le développement d'outil de valorisation des compétences à la manière d'un livret de compétences uniques et des badges numériques permettant de rendre visible les acquis des jeunes.

C. Clarifier : l'animation volontaire n'est pas l'animation professionnelle

Reconnaître l'animation volontaire ne doit jamais servir de prétexte à précariser l'animation professionnelle. L'animation est aussi un métier : il repose sur des qualifications, des compétences spécifiques et des responsabilités importantes. Le volontariat doit être un complément à la professionnalisation, et non un frein.

Or, la réglementation et certaines pratiques entretiennent une confusion dangereuse entre engagement volontaire et emploi salarié. On voit ainsi des titulaires du BAFA/BAFD recrutés et recrutées à des postes qui devraient relever de professionnels diplômés et de professionnelles diplômées, notamment sur le temps périscolaire. Des besoins permanents sont couverts par des statuts précaires, et la frontière entre "volontaire" et "salarié" devient floue. Cette ambiguïté met les professionnels et professionnelles en souffrance et crée une insécurité juridique, sociale et éthique : elle peut servir à "justifier" des dérogations au droit du travail au motif que les personnes seraient "volontaires".

Il est donc indispensable de distinguer clairement l'animation volontaire, occasionnelle, limitée, complémentaire de l'animation professionnelle, durable, qualifiée, reconnue comme un emploi.

Dans le but de ne pas confondre animation professionnelle et animation volontaire et d'articuler les formations entre elles, la sécurisation juridique entre ces deux termes doit être faite afin d'éviter toute substitution à l'emploi et de permettre de reconnaître les compétences et les limites de chacun et chacune. Aussi, le BPJEPS doit être reconnu comme le niveau de référence pour exercer des missions d'animation professionnelle tout au long de l'année.

Il est également primordial de mettre fin au recours du volontariat pour pourvoir des postes relevant de besoins structurels notamment dans le périscolaire. Le BAFA et le BAFD doivent être reconnu pour ce qu'ils sont : une certification d'aptitude à l'encadrement et à la direction occasionnel, une première marche structurante vers l'animation.

D. L'animation volontaire vectrice de transition vers le Tourisme Social et Solidaire durable

Les conséquences écologiques du tourisme sont importantes et variées. Le surtourisme notamment, c'est-à-dire, la concentration du tourisme sur les mêmes territoires est un problème marqué en France. D'après Vie Publique, 80% de l'activité touristique se concentre sur 20% du territoire français.⁴⁴ Les conséquences environnementales de ce phénomène sont importantes : surconsommation des ressources naturelles, destruction des écosystèmes, pollution de l'eau, pollution atmosphérique locale et globale, production massive de déchets... En méditerranée par exemple, d'après le WWF :

> 52 % de la pollution côtière et sur les plages est la conséquence du surtourisme du littoral européen⁴⁵

Les conséquences écologiques du tourisme sont importantes et variées. À contrario du tourisme de masse, le tourisme social et solidaire se distingue par son aspect plus minimaliste. Son impact sur l'environnement est donc plus faible, en plus d'être économiquement plus accessible. Il s'agit en effet essentiellement d'un tourisme de proximité, réduisant l'empreinte carbone liée au transport et évitant de monopoliser uniquement quelques territoires pour les destinations touristiques. Son intérêt est également socio-économique pour les régions aujourd'hui en manque d'attractivité touristique. D'après l'association Avise : "Le développement du tourisme social et solidaire est très favorable au développement local, à l'attractivité et au maintien des services de proximité en territoires isolés"⁴⁶

Dans ce contexte, les structures d'accueil de l'animation volontaire telles que les colonies de vacances, les centres de loisirs, les séjours collectifs ont un rôle particulier à jouer dans cette transition vers un tourisme social et solidaire durable. Ces structures accueillent chaque année plusieurs centaines de milliers de jeunes dans des moments clés de leur socialisation et de la construction de leurs représentations du monde. Elles constituent donc un levier éducatif puissant : les pratiques qu'elles mettent en œuvre et les valeurs qu'elles transmettent contribuent à façonner durablement les comportements touristiques de demain.

D. L'animation volontaire vectrice de transition vers le Tourisme Social et Solidaire durable

Or, ces structures ne sont pas neutres vis-à-vis de l'environnement. Leur localisation, leurs modes de déplacement, leur consommation d'énergie et d'eau, leur gestion des déchets et les activités qu'elles proposent ont une empreinte écologique réelle. La transition écologique de ces lieux d'accueil est donc à la fois une nécessité environnementale et une cohérence pédagogique : on ne peut pas prétendre éduquer les jeunes à un rapport responsable au monde tout en reproduisant les pratiques du tourisme de masse que l'on cherche précisément à dépasser.

Les animatrices et animateurs volontaires, en tant que premier maillon de cette chaîne éducative, doivent être pleinement intégrées et intégrés à cette réflexion. Si le référentiel officiel BAFA/BAFD du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse affirme que ces formations "s'inscrivent dans une démarche citoyenne" et que les organismes de formation doivent élaborer "un projet éducatif en rapport avec l'éducation populaire",⁴⁷ la sensibilisation aux enjeux environnementaux y reste facultative et non structurelle. Leur formation doit leur permettre d'appréhender les enjeux environnementaux liés au tourisme et aux loisirs. D'en tenir compte dans la conception même des activités qu'ils et elles proposent : choix des destinations de sorties, modes de déplacement privilégiés, activités de pleine nature respectueuses des écosystèmes locaux, sensibilisation des jeunes aux gestes du quotidien en séjour.

L'animateur ou l'animatrice n'est pas seulement une organisatrice ou un organisateur de temps libres : il ou elle est une actrice et un acteur de l'éducation à l'environnement, dans chacun des choix qu'il ou elle opère.

Il est donc nécessaire de réfléchir les politiques concernant le droit aux vacances des jeunes en prenant en compte des objectifs écologiques garantissant la pérennité de ce droit. Afin de déconcentrer le tourisme de masse, l'Etat doit réfléchir à **investir dans les dispositifs favorisant le tourisme social et solidaire**, moins polluant et plus accessible pour les jeunes.

D. L'animation volontaire vectrice de transition vers le Tourisme Social et Solidaire durable

Cela passe, par exemple, par des **aides accordées aux établissements accueillant majoritairement un public jeune comme les Auberges de Jeunesse afin de leur permettre des investissements pour la rénovation du bâti**, notamment pour réduire leur consommation énergétique. Les structures accueillant un public jeune doivent aussi être **financées afin de proposer des produits de qualité, locaux et respectueux de l'environnement (c'est-à-dire, respectant la loi EGAlim ou labellisés bio...)** dans leurs offres de restauration. **La gestion des déchets, la consommation d'eau doivent également être réfléchis pour réduire au maximum l'impact écologique du tourisme.**

En 2019, 9% du parc de tourisme social et solidaire de l'UNAT s'inscrivait dans une démarche éco-responsable reconnue par différents labels comme Clef Verte, l'Ecolabel européen⁴⁸. Les établissements à destination d'un public jeune représentent environ 15% du parc de l'UNAT. Les investissements à faire afin de réduire davantage l'empreinte écologique du tourisme social et solidaire, pourtant déjà moins polluant que le tourisme traditionnel, sont donc encore conséquents. Plus largement, **les priorités budgétaires européennes et nationales doivent davantage soutenir le développement d'un modèle de tourisme plus durable**, tel que préconisé par l'article 9 du rapport du 26 mars 2026 de la commission des transports et du tourisme du Parlement Européen.

Les bonnes habitudes en matière de tourisme se prennent donc dès le plus jeune âge, d'où l'importance de réfléchir les politiques pour le droit aux vacances des jeunes de manière écologique. Le Tourisme Social et Solidaire répond ainsi à un double enjeu : la transition du tourisme et le droit aux vacances pour toutes et tous. C'est pourquoi, nous demandons **l'intégration d'un module obligatoire sur le tourisme durable et les enjeux environnementaux dans la formation BAFA/BAFD.**



LA SECURISATION JURIDIQUE :

- Sécuriser juridiquement la distinction entre animation volontaire et animation professionnelle, afin d'éviter toute substitution à l'emploi permanent. Le BPJEPS doit être reconnu comme le niveau de référence pour exercer des missions d'animation professionnelle tout au long de l'année;
 - Mettre fin au recours au volontariat pour pourvoir des postes relevant de besoins structurels (notamment dans le périscolaire);
 - Créer un "guichet unique" d'aides de l'État, de ses opérateurs et des collectivités, pour regrouper l'ensemble des aides financières existantes. De plus, il est nécessaire que les pouvoirs publics prennent en charge les frais d'internat, aujourd'hui à la charge des jeunes, malgré la pertinence du dispositif;
-
- Mettre en avant les structures de formation accessibles aux personnes en situation de handicap et pour quelle typologie de handicap (exemple : LSF) afin de permettre au jeune de savoir ce qui leur est accessible ou pas et donc de rendre plus accessible la formation et de visibiliser les structures de formation accessible près de chez soi.
 - Revaloriser les indemnités et améliorer la protection sociale des volontaires, en tenant compte de la réalité des responsabilités exercées. Nous demandons ainsi que les animatrices et les animateurs soient rattachées et rattachés au droit du travail commun, et qu'ils et elles cotisent pour la retraite. Ainsi, nous demandons une revalorisation financière mensuelle de 39,11 euros minimum pour arriver au SMIC;
 - Reconnaître le BAFA/BAFD dans les parcours : valorisation harmonisée sur Parcoursup et MonMaster, prise en compte dans certaines orientations, sans transformer ces brevets en diplômes professionnels. Le BAFA/BAFD doit être reconnu pour ce qu'il est : une certification d'aptitude à l'encadrement occasionnel, une première marche structurante;



EN BREF

LA FAGE REVENDIQUE

LA SECURISATION JURIDIQUE :

- Globaliser au national le fait d'inclure un module sur le handicap dans les formations BAFA;
- Développer des outils de valorisation des compétences, comme un livret de compétences unique et des badges numériques, permettant de rendre visibles les acquis (responsabilité, gestion de groupe, pédagogie, sécurité, conduite de projet);
- Faciliter l'accès à la formation (aides au financement, mobilisation possible du CPF, partenariats universités/structures pour articuler études et formation), afin de répondre aux tensions de recrutement sans dégrader la qualité;
- Renforcer le soutien public aux séjours collectifs et aux structures d'éducation populaire, car la revalorisation ne peut pas reposer uniquement sur les individus : elle dépend aussi des moyens alloués aux ACM (taux d'encadrement, remplacements, temps de pause, organisation).

TRANSITION ECOLOGIQUE ET TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE :

- Renforcer les investissements et les aides pour le développement du Tourisme Social et Solidaire;
- Augmenter les aides de l'État vers les établissements de vacances jeunes pour rénover le bâti et ainsi le rendre énergétiquement plus sobre, et leur permettre de proposer une restauration plus éco-responsable;
- Mieux réfléchir la gestion des déchets, la lutte contre les pollutions et la consommation d'eau et d'énergie dans les milieux touristiques;
- Intégrer un module obligatoire sur le tourisme durable et les enjeux environnementaux dans la formation BAFA/BAFD.

LES JEUNES NE PEUVENT PLUS ÊTRE LES GRANDS OUBLIÉS ET OUBLIÉS DES POLITIQUES DE VACANCES ET DE LOISIRS.

CONCLUSION

Alors que la France s'affirme comme première destination touristique mondiale et que le départ en vacances s'est imposé comme une norme sociale partagée par l'ensemble de la société, une partie croissante de la jeunesse en est structurellement exclue, non par choix, mais par contrainte économique. Cette exclusion n'est pas anodine : elle est vectrice de souffrance, de honte et de reproduction des inégalités, documentées par les sciences sociales et mesurées par les enquêtes de terrain. Le phénomène de classe qui détermine le départ en vacances ne sera pas résolu par nos seules revendications, mais elles peuvent contribuer à en atténuer les effets les plus manifestes.

C'est pourquoi les vacances doivent être pensées structurellement : accessibles financièrement, inclusives pour toutes les situations, responsables écologiquement, et intégrées dans une vision éducative plus large. Elles ne peuvent se limiter à la seule période estivale. Le droit au repos, à la déconnexion et à la récupération est une composante à part entière de la santé mentale des étudiantes et des étudiants. A l'heure où moins d'une étudiante et moins d'un étudiant sur deux se déclare en bonne santé mentale et où 38 % envisagent d'abandonner leurs études en raison de leur détresse psychologique, garantir un accès réel aux vacances relève de la santé publique autant que de la justice sociale.

L'animation volontaire, qui constitue l'un des piliers de cet accès aux séjours collectifs pour des centaines de milliers de jeunes, doit quant à elle rester ce qu'elle a toujours été : un espace d'engagement libre, formateur et citoyen. Elle ne peut devenir un outil de précarisation, ni pour les volontaires qui s'y engagent, ni pour les professionnelles et les professionnels qui en font leur métier.

CONCLUSION

Reconnaître le rôle éducatif des accueils collectifs de mineurs, c'est sécuriser les statuts, valoriser les compétences acquises, améliorer les protections sociales et donner à l'éducation populaire les moyens d'être à la hauteur de son rôle social. En clarifiant les cadres et en soutenant les acteurs, on protège à la fois la qualité éducative des accueils, les droits des travailleurs et l'engagement de la jeunesse.

En définitive, le droit aux vacances des jeunes n'est pas une revendication de confort. C'est une exigence de dignité, d'égalité des chances et de cohérence : on ne peut pas demander à une génération de construire le monde de demain tout en lui refusant le droit de souffler aujourd'hui.



Ceméa



Références

1. Les enfants inégaux face aux vacances, Observatoire des inégalités, 2024
2. Près de 40 % des adultes handicapés n'ont pas les moyens de partir une semaine en vacances , Observatoire des inégalités, 2024
3. Bilan ACM - DJEPVA 2025
4. TRAVAIL : Définition de TRAVAIL , CNRTL, 1840
5. Psychological Detachment From Work During Leisure Time - Sabine Sonnentag, 2012
6. Vacances | Insee , OMT, 1995
7. Article 24 – Droits de l'Homme , Nations Unies, 1948
8. Article 140 - Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions - Légifrance
9. L'approche sociologique du départ en vacances : entre symbolique et réalités – Caf du Val-de-Marne , 2016
10. Les Français et les vacances | Cairn.info , Bertrand Réau, 2011
11. 40 % des Français ne partent pas en vacances , Observatoire des Inégalités – CRÉDOC, 2025
12. 9 530 euros de ressources annuelles pour les jeunes de 18 à 24 ans | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques , 2016
13. Le stress et les risques psychosociaux ont augmenté dans le monde professionnel en 2017 - Enquête suisse sur la santé 2017: travail et santé | Communiqué de presse , l'Office Fédéral de la Statistique
14. Tourisme : la France reste la première destination mondiale en 2025 | info.gouv.fr

Références

15. Loi du 20 juin 1936 instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture - Légifrance
16. Une industrie du tourisme contre le passage à 2 zones de vacances scolaires ? , Vacances Scolaires, 2026
17. Rythmes scolaires: la France a-t-elle les plus longues vacances en Europe? , Le Monde, 2023
18. 40% des Français ne partent pas en vacances , Observatoire des Inégalités – CRÉDOC, 2025
19. L'approche sociologique du départ en vacances : entre symbolique et réalités – Caf du Val-de-Marne , 2016
20. Présentation PowerPoint , Enquête IFOP pour l'UNAT et la Fondation Jean-Jaurès, 2023
21. Enquête logement de la FAGE, 2026
22. Consultation CROUS de la FAGE, 2024
23. Fiche-CDV2023-Activite-remuneree.pdf , Observatoire de la Vie Etudiante, 2023
24. Effects of a one-week vacation with various activity programs on well-being, heart rate variability, and sleep quality in healthy vacationers—an open comparative study | BMC Public Health | Springer Nature Link , M. Hübner et al., 2022
25. Biopsychosocial Science and Medicine , Brooks B. Gump et al., 2020
26. The restorative benefits of nature: Toward an integrative framework - ScienceDirect , S. Kaplan, 1995
27. How do vacations affect workers' health and well-being? Vacation (after-) effects and the role of vacation activities and experiences , J. De Bloom, 2012

Références

28. Règles de l'appel à candidatures DiscoverEU¹ | Portail européen de la jeunesse
29. Frais de réservation pour les trains | Interrail.eu
30. «Rien sans vous !» consultation nationale de 100% Handinamique, 2026
31. Constitution , OMS, 1946
32. La santé psychologique au travail : conceptualisation, instrumentation et facteurs organisationnels de développement , Gilbert et Marie-Hélène, 2009
33. Droits aux vacances - Actualités | FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE
34. How do vacations affect workers' health and well-being? Vacation (after-) effects and the role of vacation activities and experiences , J. De Bloom, 2012
35. 6985-DP 09 05 21 Enquete FAGE-IPSOS Un A.pdf , 2021
36. Prévalence des épisodes dépressifs en France chez les 18-85 ans : résultats du Baromètre santé 2021 | Santé publique France
37. Dossier de presse Enquête Bien-Être 2025 [PRESSE][DP] 20250201 , FNESI
38. Contribution Santé Mentale ANEPF 2025.pdf - Google Drive
39. «Rien sans vous !» consultation nationale de 100% Handinamique, 2026
40. Enquête logement de la FAGE, 2026

Références

41. Evolution diplomes master2018.pdf , Université de Toulon, 2020-21
42. Rapport "Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l'excellence locale du tourisme européen : gestion des destinations et croissance du tourisme régional", Parlement Européen, commission des transports et du tourisme, 2026, Rapporteur : Daniel Attard
43. Projet de SNBC 3, Gouvernement, 2025
44. Le surtourisme : quel impact pour les villes et l'environnement ? , Vie Publique, 2025
45. Reviving the economy of the mediterranean sea, WWF, 2017
46. Dossier Tourisme social et solidaire,. Avise, 2021
47. Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs - Légifrance
48. Les chiffres clefs du tourisme social et solidaire, UNAT, 2019